
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

Distr. générale
18 juin 2010

Original: anglais

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 27 mai 2010, à 16 h 30

Président : M. Cabactulan (Philippines)

Sommaire

Adoption de dispositions pour couvrir les coûts de la Conférence

Pouvoirs des représentants à la Conférence (*suite*)

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Examen et adoption du (des) document(s) final(s) (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-37856X (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 17 h 25

Adoption de dispositions pour couvrir les coûts de la Conférence

(NPT/CONF.2010/47)

1. Le **Président** attire l'attention sur le document NPT/CONF.2010/47 qui donne la répartition des coûts établie sur la base de la participation effective des États parties à la Conférence. Il dit qu'il convient d'examiner ce document à la lumière de l'article 12 et de l'appendice du règlement intérieur adopté par la Conférence le 3 mai 2010.

Pouvoirs des représentants à la Conférence (*suite*)

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

(NPT/CONF.2010/CC/1)

2. Le **Président** attire l'attention sur le rapport final de la Commission de vérification des pouvoirs qui fait l'objet du document NPT/CONF.2010/CC/1.

Examen et adoption du (des) document(s) final(s) (*suite*)

(NPT/CONF.2010/L.1 et L.2)

3. Le **Président** attire l'attention sur le document NPT/CONF.2010/L.1, relatif à l'organisation et aux travaux de la Conférence, et sur le document NPT/CONF.2010/L.2 qui contient le projet de document final de la Conférence. Ce dernier est le fruit des efforts ardues déployés pour parvenir à un consensus et toute modification qui y serait ultérieurement apportée risque de compromettre le résultat positif de la Conférence d'examen. Il exprime donc l'espoir que, après avoir été examiné par toutes les délégations, celles-ci pourront approuver le document final.

La séance est levée à 15 h 35.